

COMMUNAUTÉ de
COMMUNES du TERRITOIRE de

Lunéville à Baccarat

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes du Territoire De Lunéville
A Baccarat

SEANCE DU 22 MAI 2025

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
79	55	55 + 12 pouvoirs

Date de convocation
16 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux mai à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu à la Salle Polyvalente de Marainviller (10 rue de Lunéville), sous la présidence de **Bruno MINUTIELLO**, Président.

Présents : **Rose-Marie FALQUE, Martial BANNEROT, Jocelyne CAREL, Yvette COUDRAY, Christian GEX, Laurent KUREK, Bruno MINUTIELLO, Bernard MICLO, Cédric PERRIN, Jacques DEWAELE, Marie-Josèphe GEORGES, Catherine LOY, Fabien KREMER, Jean-Paul FRANCOIS, François GENAY, Philippe SCHAEFFER, Alain THIERY, Marie-Lucie HENRY, Gérald FRANCOIS, Michel GRAVIER, Gaël THIRION, Bernard GENAY, Hervé BERTRAND, Barbara BERTOZZI-BIEVELOT, Michel BOESCH, Frédéric BREGEARD, Ludovic CHAUMET, Pierre-Jean COURBEY, Joëlle DI SANGRO, Christian FLAVENOT, François FRASNIER, Jonathan HAUVILLER, Alexandra HUGO, Pascal L'HUILLIER, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Catherine PAILLARD, Laurie PÉRISSÉ, Benoît TALLOT, Thibault VALOIS, Marie VIROUX, Edouard BABEL, Jean-Michel TRICOTEAUX, Matthieu SIGIEL, Alain FORTIER, Grégory GERARDOT, Bertrand SCHULTHEISS, Gérard RITZ, Dominique GEORGE, Dominique ROBERT, Dominique ALISON, Francine GARNIER, Ludwig MISCHLER, Pascal MARCHAL, Audrey FINANCE, Joël DONATIN.**

Absents : **Michel JACQUOT, Michèle MATHIEU, Thierry BIET, Stéphane DECUGIS, Etienne MAIRE, Christelle VIVOT, Frédéric PRIVET, Ludivine GEANT, Murielle GRIFFOUL, Valérie DIDIER, Jacques LAMBLIN, Colette MANSUY.**

Représentés : **Didier COLIN** pouvoir donné à **Martial BANNEROT**, **Sabine TIHA** pouvoir donné à **Yvette COUDRAY**, **Christine L'HUILLIER** pouvoir donné à **Jacques DEWAELE**, **Serge DESCLE** pouvoir donné à **Jean-Michel TRICOTEAUX**, **Claude BAILLY** pouvoir donné à **Christian FLAVENOT**, **Gérald BARDOT** pouvoir donné à **Frédéric BREGEARD**, **Anne-Marie DI MARINO** pouvoir donné à **Barbara BERTOZZI-BIEVELOT**, **Virginie GENOT** pouvoir donné à **Ludovic CHAUMET**, **Catherine LAURAIN** pouvoir donné à **François FRASNIER**, **Caroline THOMAS** pouvoir donné à **Bruno MINUTIELLO**, **Jean-Luc DEMANGE** pouvoir donné à **Alain FORTIER**, **Jacques PISTER** pouvoir donné à **Christian GEX**, **Christine THOMAS** titulaire de **Grégory GERARDOT**, **Jean-Marie LARDIN** titulaire de **Dominique ALISON**.

Monsieur Alain FORTIER a été nommé secrétaire de séance.

Objet : HABITAT - Signature d'une convention de prestation avec l'association « Consommation, Logement, Cadre de Vie »
Rapporteur : Bruno MINUTIELLO
N° de délibération : 2025_087

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
55	12	67	0	0	0

Il est rappelé à l'assemblée la délibération n° 2023-179 du 28 septembre 2023 concernant la signature d'une convention avec l'association Consommation, Logement, Cadre de Vie Lunéville (CLCV) pour sa participation aux animations ouvertes au grand public mises en place par la collectivité.

En effet, l'association CLCV fait partie de ces associations engagées auprès de la population et qui participe régulièrement aux interventions de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB).

La CLCV Lunéville se caractérise comme une association :

- Généraliste : elle aborde l'ensemble des sujets de consommation des ménages au sens de l'indice INSEE (habitat, urbanisme, transports, services financiers, services essentiels, téléphonie et Internet, alimentation, santé...).
- Consomériste : c'est-à-dire exclusivement dédiée à la défense des intérêts des consommateurs et usagers.
- Écocitoyenne : son action s'inscrit dans une optique de développement durable. Elle vise à faire évoluer les modes de production, de distribution, de décision, et des modes de vie pour concilier les impératifs de pouvoir d'achat et l'exigence de réduction des impacts négatifs sur la santé et l'environnement.
- De terrain : présente dans 72 départements en métropole et outre-mer, elle agit au plus près des habitants.
- Sociétale : elle analyse les obstacles quotidiens rencontrés par les habitants, en identifie les causes et apporte des solutions.

Elle privilégie une approche globale citoyenne intégrant toutes les dimensions de la société.

La convention étant arrivée à échéance le 31 décembre 2024, il est proposé à l'assemblée d'approuver le renouvellement de cette convention pour les années 2025, 2026 et 2027.

La CCTLB versera, au titre des frais engagés par la CLCV Lunéville pour sa participation, un montant de 65 € par intervention.

Le Conseil Communautaire, après avis du Bureau, à l'unanimité,

- Approuve le projet de convention de prestation avec l'association « Consommation, Logement, Cadre de Vie » ;
- Autorise le Président à signer la convention ci-annexée, ainsi que tout document se rapportant à son contenu.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Bruno MINUTIELLO, Président



Bruno MINUTIELLO

Bruno MINUTIELLO
2025.05.27 14:07:01 +0200
Ref:8817562-13254257-1-D
Signature numérique
le Président



CONVENTION DE PRESTATION

Entre :

La Communauté de communes du Territoire de Lunéville à Baccarat représentée par **Monsieur Bruno MINUTIELLO**, son Président, dûment autorisé par délibération du **XX/XX/XXX**, d'une part,

Désignée sous le terme « la collectivité » ;

Et

L'association dénommée **Union Locale « Consommation, Logement, Cadre de Vie » de Lunéville** représentée par **Monsieur Marc MAGINEL**, son Président, d'autre part,

Désignée sous le terme « l'association ».

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention vise à définir les engagements de la collectivité et de l'association en vue d'organiser des interventions de type « conférence » pour informer et prévenir les consommateurs sur des thématiques liés à la consommation, à la vie courante, au logement et au cadre de vie.

La présente convention ne s'appliquera pas sur des sujets dont la communication relève exclusivement de la Communauté de communes (sauf accord écrit de la Collectivité) tels que les services de prévention et gestion des déchets et du cycle de l'eau (assainissement, eau potable, gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations)

Les conditions de son intervention sont précisées dans la présente convention.

Article 2 – Interventions de l'association

L'association interviendra pour la collectivité selon un agenda prédéfini et accepté par la collectivité et l'association.

Article 3 – Défraiements

En accord avec l'association, la collectivité versera par intervention 65 euros (soixante cinq euros) qui correspond à une somme forfaitaire liée aux frais engagés par la CLCV Lunéville (déplacement, ingénierie ...).

Article 4 – Modalités de paiement

Les interventions de l’association seront facturées après chacune des conférences sur présentation d’une facture et seront versées sous forme de mandat administratif.

Les factures seront établies au nom de la Communauté de communes. Elles seront réglées par la trésorerie de Lunéville par mandat administratif.

Article 5 – Durée de la convention

La convention est conclue pour les années 2025, 2026 et 2027.

Article 6 – Résiliation

L’association et la collectivité pourront résilier à tout moment la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un préavis de 3 mois.

En tout état de cause et quel que soit le motif de résiliation, les parties ne pourront prétendre à aucune indemnité ni dédommagement.

Article 7 – Avenant à la convention

Toute modification des conditions ou modalités d’exécution de la présente convention définie d’un commun accord entre les parties, fera l’objet d’un avenant.

Fait à , le

Bruno MINUTIELLO
Président de la CCTLB

Marc MAGINEL
Président de l’antenne CLCV de Lunéville